



Bruxelles, le 7 Décembre 2017

À l'attention de :

M. Édouard Philippe, Premier Ministre
M. Nicolas Hulot, Ministre d'État, Ministre de la Transition écologique et solidaire

Monsieur le Premier Ministre,
Monsieur le Ministre,

En tant qu'organisateur de l'Initiative Citoyenne Européenne (ICE) "Stop Glyphosate", nous nous permettons de vous écrire dans le contexte de la décision, par une majorité d'États membres de l'Union Européenne le 27 Novembre dernier, de renouveler l'autorisation de mise sur le marché du glyphosate pour cinq ans. La Commission Européenne a en effet promis une réponse à notre ICE d'ici quelques jours.

Un point saillant de tout le débat autour du glyphosate a été l'insuffisante fiabilité des procédures réglementaires européennes d'évaluation scientifique des pesticides autorisés sur le marché. Renforcer ces dernières est un enjeu plus vaste que la seule controverse autour du glyphosate : la question se repose à chaque fois qu'un pesticide est évalué pour une possible homologation dans l'Union Européenne.

Le gouvernement français, par vos voix lors du Conseil Environnement du 13 Octobre dernier ainsi qu'en réaction au vote du 27 Novembre, n'a pas manqué de le remarquer en demandant à la Commission Européenne de faire « rapidement, comme elle l'a annoncé, des propositions de réforme du cadre européen d'évaluation des substances chimiques, afin de renforcer sa transparence et son indépendance. »

Confrontés de façon récurrente à ce problème, nous avons formulé la seconde demande de notre ICE pour obtenir une réforme significative de ces procédures, avec trois points spécifiques:

- Les études qui sous-tendent l'agrément européen des pesticides doivent être commandées par les pouvoirs publics, et non l'industrie chimique elle-même (nous demandons que l'industrie continue d'assumer le coût des études mais qu'elle n'en contrôle plus ni la commande ni la sélection – aujourd'hui seules les études « favorables » sont envoyées aux agences).

- Toutes les études utilisées pour l'évaluation scientifique des pesticides doivent être publiées, y compris leurs données brutes, dans un format exploitable.

- L'industrie chimique ne doit pas pouvoir décider quel État membre de l'UE pourra diriger l'évaluation scientifique de ses produits.

Le détail de ces trois demandes figure dans l'annexe de notre ICE, que nous vous rappelons au bas de cette lettre. Il faut ajouter à ces demandes quelques points.

Le fait que les agences aient systématiquement écarté les études universitaires indépendantes, et en particulier celles portant sur les formulations commerciales utilisées dans le monde réel au prétexte que seules les substances actives sont évaluées au niveau européen, n'est pas acceptable.

En effet, le glyphosate n'est jamais utilisé seul – c'est là l'une des raisons pour lesquelles l'évaluation du CIRC, qui prend à la fois en compte le glyphosate seul et les herbicides à base de glyphosate, est si importante. Aujourd'hui, ni les agences européennes (qui n'étudient pas les effets des formulations) ni les agences nationales (qui ne doivent pas étudier la toxicité à long terme de ces formulations) ne peuvent répondre par elles-mêmes à une question essentielle: les herbicides à base de glyphosate, qui sont ce à quoi les citoyens européens sont exposés, sont-ils cancérigènes pour l'homme et en particulier leurs utilisateurs ?

Le fait qu'il soit nécessaire de poursuivre l'agence européenne de sécurité des aliments à la Cour Européenne de Justice pour obtenir l'entièreté des données qu'elle a utilisée pour mener son évaluation, car ces dernières lui ont été fournies par les fabricants de glyphosate et sont confidentielles, n'est pas davantage justifiable.

Lors de diverses réactions récentes, la Commission Européenne a annoncé vouloir avancer sur la transparence des données dans sa réponse à notre ICE. Or il y a tout lieu de craindre que non seulement les autres points seront ignorés, mais que ces avancées sur la transparence des données elles-mêmes resteront en-deça du nécessaire.

Nous espérons pouvoir compter sur votre soutien pour que nos demandes soient réellement prises en compte et que l'évaluation des pesticides au niveau européen devienne enfin une base crédible pour des décisions de santé publique d'une telle sensibilité.

Nous restons à votre disposition pour tout élément supplémentaire et vous prions d'agréer, Messieurs les Ministres, l'expression de notre respectueuse considération.

Martin Pigeon, Corporate Europe Observatory
Mika Leandro, WeMove.eu

également au nom des organisations suivantes:
Danish Society for Nature Conservation
Génération Futures
Global 2000
Greenpeace
Health and Environment Alliance (HEAL)
Pesticides Action Network Europe
SumOfUs

Annexe : Deuxième demande de l'ICE « Stop Glyphosate »

Nous demandons des changements dans les procédures européennes d'évaluation scientifique des pesticides

La découverte tardive de la toxicité des pesticides et la longue présence de ces produits sur le marché sont dues à la manière dont l'UE réalise les évaluations de sécurité réglementaires. Ces évaluations sont largement basées sur des études non publiées, commandées et présentées par les fabricants de pesticides eux-mêmes. Deux changements sont essentiels pour améliorer la rigueur des évaluations et la confiance du grand public sur les décisions de réglementation de l'UE en matière de pesticides :

A. Les études qui sous-tendent l'agrément européen des pesticides doivent être commandées par les pouvoirs publics, et non pas par l'industrie chimique

Les laboratoires qui réalisent des études sur les pesticides sont soumis à une concurrence rude. Leur réussite économique dépend de l'appréciation de leur travail par leurs clients industriels. Malgré les dispositions strictes des guides de l'OCDE et des BPL (bonnes pratiques de laboratoire), ces laboratoires ne sont pas tout à fait libres de planifier et d'interpréter les résultats obtenus. Ceux qui démontrent un danger peuvent se retrouver désavantagés par rapport à ceux qui choisissent de ne pas parler des possibles dangers ou qui limitent l'importance de ces résultats.

Cela pourrait expliquer pourquoi la grande majorité des études menées sur la cancérogénicité et la génotoxicité du glyphosate réalisées par des laboratoires sous contrat avec l'industrie n'ont relevé aucune répercussion négative sur la santé, tandis que la majorité des études indépendantes et publiées ont montré la cancérogénicité et la génotoxicité de ce produit.

Les études destinées à évaluer la sécurité des pesticides ne devaient pas être commandées par ceux qui ont un intérêt clair à obtenir certains résultats plutôt que d'autres. C'est aux pouvoirs publics de décider qui les réalise. Cependant, les coûts des procédures d'agrément doivent continuer à être pris en charge par l'industrie.

B. Toutes les études utilisées pour l'agrément des pesticides doivent être publiées

Les pouvoirs publics de l'UE se fondent sur des données publiées et non publiées pour évaluer les impacts sanitaires et environnementaux des pesticides. Lorsque l'EFSA (European Food Safety Authority) a déclaré qu'il était « improbable » que le glyphosate soit cancérogène chez l'Homme, elle s'est appuyée sur des études financées par l'industrie et non publiées, qui n'avaient pas été mises à la disposition des experts du CIRC.

Plusieurs personnes ont demandé à avoir accès à ces études. Pourtant, plus d'un an après la publication de l'avis de l'EFSA, ces études n'ont toujours pas été présentées, et ce malgré les promesses de transparence de l'agence européenne.

Une décision récente de la Cour de Justice de l'Union européenne¹ a confirmé que les données toxicologiques sur les dangers et les risques des pesticides ne peuvent être protégées au titre du secret industriel. Selon cette décision qui fera date, les autorités

¹ <http://curia.europa.eu/jcms/upload/docs/application/pdf/2016-11/cp160128en.pdf>

nationales et européennes doivent publier ces études dès leur réception, et non à la suite de demandes fondées sur la liberté d'information. Cela améliorerait la transparence sans faire pression sur les deniers publics. L'ouverture de ces études à l'examen d'experts indépendants améliorerait leur qualité et permettrait d'identifier les éventuels manquements scientifiques.

C. L'industrie chimique ne doit pas pouvoir décider quel État membre de l'UE pourra diriger l'évaluation scientifique de ses produits

Les évaluations des pesticides sont dirigées par un État membre avant d'être soumises à une revue par les pairs par d'autres autorités nationales et l'EFSA. Actuellement, un fabricant qui souhaite faire agréer une molécule pour la première fois ou renouveler un agrément peut choisir l'État dans lequel il présente son dossier.

Dans le cas du glyphosate, les fabricants se sont tournés vers l'Allemagne, qui avait déjà mené l'évaluation précédente. En réalité, la majeure partie des preuves qui ont conduit le CIRC à classer le glyphosate comme cancérigène de groupe 2A était déjà disponible auprès des autorités allemandes lorsque le glyphosate a été autorisé à l'échelle européenne en 2002.

Les autorités allemandes ne les ont pas prises en compte à l'époque, et les fabricants de glyphosate pouvaient raisonnablement attendre qu'ils confirment leur évaluation cette fois encore. L'industrie chimique ne doit pas pouvoir décider quel État membre de l'UE pourra diriger l'évaluation scientifique de ses produits.

*Les trois demandes de notre ICE sont consultables en intégralité dans le document d'annexe officiel au lien suivant : <http://ec.europa.eu/citizens-initiative/public/documents/3496>
(traduction en français : <https://stopglyphosate.org/wp-content/uploads/2017/04/Annex-FR.pdf>)*